

# NORME INTERNATIONALE **ISO** 3281



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## **Engins de manutention continue pour charges isolées — Descenseurs hélicoïdaux à rouleaux, tobogans lisses, goulottes, glissières et couloirs — Code de sécurité**

*Continuous mechanical handling equipment for unit loads — Spiral roller conveyor chutes, spiral chutes, and chutes for packages — Safety code*

Première édition — 1974-11-01

annulé  
see 7149

CDU 621.867.6 : 614.8

Réf. N° : ISO 3281-1974 (F)

Descripteurs : matériel de manutention, manutention continue, charge isolée, transporteur, transporteur par gravité, glissière, règles de sécurité.

Prix basé sur 1 page

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3281 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 101, *Engins de manutention continue*, et soumise aux Comités Membres en novembre 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Royaume-Uni
Allemagne	France	Suède
Australie	Inde	Tchécoslovaquie
Belgique	Irlande	Thaïlande
Bulgarie	Japon	Turquie
Canada	Mexique	U.R.S.S.
Egypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	U.S.A.
Espagne	Roumanie	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Engins de manutention continue pour charges isolées — Descenseurs hélicoïdaux à rouleaux, toboggans lisses, goulottes, glissières et couloirs — Code de sécurité

## 1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie, en complément des règles de sécurité générales exposées dans l'ISO/R 1819, les règles de sécurité particulières aux engins de manutention continue pour charges isolées suivants : descenseurs hélicoïdaux à rouleaux, toboggans lisses, goulottes, glissières et couloirs.

## 2 DOMAINE D'APPLICATION

Les règles de sécurité établies dans la présente Norme Internationale sont applicables quelle que soit la destination du matériel.

Ces règles de sécurité limitent la responsabilité des constructeurs aux engins de manutention continue proprement dits, à l'exclusion des structures sur lesquelles ces équipements sont fixés.

## 3 RÉFÉRENCE

ISO/R 1819, *Engins de manutention continue — Code de sécurité — Règles générales.*

## 4 RÈGLES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES

La construction et l'exploitation des descenseurs hélicoïdaux à rouleaux, des toboggans lisses, des goulottes, glissières et couloirs, doivent satisfaire

- aux prescriptions légales et locales intéressant la sécurité en général (voir appendice Z de l'ISO/R 1819),

- aux principes exposés dans le chapitre 1 de l'ISO/R 1819,

- aux règles générales exposées dans le chapitre 2 de l'ISO/R 1819,

- aux règles particulières suivantes :

### 4.1 Au stade de la construction (conception et fabrication)

**4.1.1** Il est conseillé que, partout où cela se révèle nécessaire, les appareils soient enfermés, ou barricadés de façon à empêcher tout accès, total ou partiel, au personnel non autorisé.

**4.1.2** Les zones de déchargement des glissières, à l'exclusion des points de transfert, doivent être protégées.

Au besoin, des dispositifs ralentisseurs doivent être prévus.

### 4.2 Au stade de l'installation (conception, réalisation et mise en service)

**4.2.1** En complément des règles 2.1.3 et 2.2.11 de l'ISO/R 1819, des protections doivent, par ailleurs, être réalisées de telle façon qu'elles protègent le personnel des charges éjectées accidentellement.